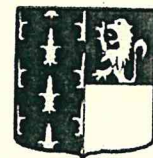


# VOLMERANGE INFOS

*Lettre d'Informations Municipales  
de Volmerange-les-Mines*

N°4 / juin 2014



---

## Fête Nationale

Cette année à Volmerange-les-Mines la fête nationale prend les couleurs du Brésil. La municipalité vous invite à vivre en direct la finale de la coupe du monde de football à la salle des fêtes **le dimanche 13 juillet dès 21h.**

20h : défilé au monument aux morts

21h : diffusion de la finale de la coupe du monde.

23h30 : feu d'artifice

et jusqu'au bout de la nuit : animation musicale avec Thierry Animations.

---

## Ecrivain Public

La municipalité de Volmerange-les-Mines, avec le concours de l'AFEP57, met gratuitement à votre disposition un écrivain public, pour vous écouter, vous informer, vous orienter et vous aider à rédiger tout courrier personnel, administratif et juridique. Confidentialité assurée.

**La permanence se tiendra en mairie tous les mercredis de 9h à 11h, à partir du mercredi 9 juillet.**

---

## Communication

- La municipalité de Volmerange-les-Mines vous invite à la présentation de son **nouveau site Internet le mercredi 23 juillet à 20h** à la mairie.
- Un pupitre avec **un cahier de doléances** vient d'être installé en mairie. Sorte de main courante, il permettra à tout volmerangeois d'y écrire ses remarques, ses suggestions, ses questions au maire et aux adjoints...

---

## Informations diverses

- Deux jeux du parc de l'église ont été enlevés et un arbre abattu par souci de sécurité.
- De nouveaux jeux seront installés prochainement dans les parcs de l'église, de Molvange et de la Mine.
- **Un radar pédagogique** vient d'être installé à l'entrée de Volmerange-les-Mines en provenance du Luxembourg. Ce radar a pour objectif d'attirer l'attention des conducteurs à la vitesse de 50 km/h à respecter.
- Le conseil municipal vient de créer deux comités consultatifs : la culture et la sécurité.
- **Rappel horaires** : Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
  - Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30
  - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
  - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- Nous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets ménagers, y compris les déchets végétaux (tonte de la pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'égilage...) qui sont assimilés à des déchets ménagers.  
Les déchets végétaux sont destinés à la déchetterie.

---

La Mairie est ouverte

Lundi – Jeudi - Vendredi de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures - Mardi de 8 heures à 12 heures  
et le Mercredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Permanence du Maire sur rendez-vous lundi au vendredi après 17h30 et samedi matin

☎ : 03 82 50 61 07 - ✉ : [mairie@volmerangelesmines.com](mailto:mairie@volmerangelesmines.com)